

## Diaporama de la CME du 3 mai 2022

---

### 1. Informations du président de la CME

- **Consultanat 2022-2023**

La réunion des rapporteurs de la CME sur les demandes de consultanat au titre de l'année 2022-2023 (voir [note du 7 février 2022](#)) se tiendra le 31 mai.

- **Praticiens contractuels**

Le président a co-signé le 3 mai avec le directeur général une [note sur les modalités de mise en œuvre de la réforme du statut des praticiens contractuels à l'AP-HP](#), suite au vote de la [CME du 8 mars 2022](#) ayant approuvé à l'unanimité les propositions du groupe de travail présidé par le P<sup>r</sup> Jean-Damien RICARD, président de la sous-commission *Vie hospitalière et attractivité* ([CVHA](#)).

- **Indemnité de fonction des chefs de service**

Créée par la « [loi Rist](#) », l'indemnité de fonction des chefs de service ([textes](#)) sera également attribuée aux responsables des unités fonctionnelles de l'AP-HP dont la taille, la file active et le projet hospitalo-universitaire l'apparentent à un service. La liste des unités fonctionnelles éligibles a été arrêtée, sur proposition des groupes hospitalo-universitaires (GHU), lors d'une réunion qui s'est tenue le 2 mai en présence du directeur général et du président de la CME. Cette prime d'un montant mensuel de 200 € brut est cumulable avec les indemnités de fonction de président de CME et de directeur médical de département médico-universitaire (DMU) dans la limite de 1 000 € brut par mois et hors part variable ([textes](#)).

- **Informations du directeur général :**

- L'AP-HP organise le 3 mai une audition des projets d'instituts hospitalo-universitaires (IHU) en réponse au 3<sup>e</sup> appel à projets doté de 300 M€ et visant à créer jusqu'à 6 nouveaux IHU, dotés chacun de 50 M€ maximum sur 10 ans. Les projets retenus par l'AP-HP pour concourir à l'appel d'offres bénéficieront d'un accompagnement par un cabinet de conseil.
- L'AP-HP est en cours de discussions pour participer à deux *bioclusters*, l'un sur le cancer, l'autre sur les thérapies géniques.

### 2. Échange avec la directrice générale de l'agence régionale de santé d'Île-de-France (ARSIF)

M<sup>me</sup> Amélie VERDIER, directrice générale de l'ARSIF, a remercié l'ensemble des personnels de l'AP-HP pour leur mobilisation lors de la crise COVID. Elle s'est réjouie de l'engagement pris dans le [projet médical](#) de l'AP-HP, adopté à l'unanimité par la [CME du 4 mai 2021](#), en faveur d'une politique territoriale positionnant l'AP-HP comme CHU de l'ensemble de l'Île-de-France. Soucieuse de la crise des ressources humaines qui affecte les hôpitaux, elle a indiqué que l'ARSIF continuera à prendre des initiatives, comme elle l'a déjà fait, par exemple, en prévoyant une aide de 50 M€ pour renforcer l'offre de logements pour les personnels des établissements de santé franciliens. Elle estime que la situation budgétaire de l'AP-HP (voir *infra*) est atypique et qu'une partie de notre déficit est liée à des problèmes structurels, qu'il convient donc d'identifier précisément et de traiter.

La CME l'a interpellée sur de nombreux sujets, notamment : l'augmentation de la mortalité périnatale en France, en particulier en Seine-Saint-Denis, la répartition déséquilibrée des moyens entre Paris *intra-* et *extra-muros*, les difficultés d'accès aux blocs opératoires, la situation inquiétante de la permanence des soins et des fermetures de lits faute de personnels, les difficultés pressantes de prise en charge des pathologies psychiatriques, la dégradation des conditions de travail et de la qualité des soins en l'absence de ratios d'effectifs en fonction de l'activité.

Le président insiste sur la nécessité de mesures urgentes à prendre par le nouveau Gouvernement, parmi lesquelles une revalorisation de la rémunération du travail de nuit et de week-end est pressante. D'autres sujets devront être traités par la « conférence des parties prenantes » annoncée par le Président de la République pour l'automne, notamment : la rénovation du cadre du débat annuel sur l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) qui doit partir de l'analyse des besoins de soins de la population, la prise en compte de la charge en soins non programmés dans le financement des hôpitaux afin de valoriser

plus équitablement les missions de service public, l'élaboration de référentiels d'adéquation des ressources humaines à l'activité, sur le modèle de ce qui se fait déjà dans d'autres pays.

### **3. Trajectoire budgétaire de l'AP-HP (M<sup>me</sup> Stéphanie DECOOPMAN) ([diaporama](#))**

Le déficit budgétaire de l'AP-HP (environ 289 M€ fin 2021) met en danger notre capacité d'investissement. Afin de mieux comprendre la situation, la direction générale a entrepris une comparaison du budget de l'AP-HP avec celui des autres CHU, qui sont globalement à l'équilibre. M<sup>me</sup> Stéphanie DECOOPMAN, directrice générale adjointe, lie ainsi la situation atypique de l'AP-HP principalement à des durées de séjour plus élevées et à un sous-codage de l'activité réalisée, ainsi qu'à des ratios de personnels médical et paramédical plus élevés, excepté pour le personnel infirmier, qui est du même ordre de grandeur que dans les autres CHU. Les groupes hospitalo-universitaires devront donc présenter un plan d'action lors des conférences budgétaires de mai afin d'agir sur ces paramètres.

Outre les problèmes méthodologiques soulevés par cette étude, le président de la CME estime que la situation actuelle des urgences de nombreux CHU amène à s'interroger sur la pertinence de cette comparaison, qui, en outre, ne rend pas compte des graves difficultés de personnels rencontrées dans beaucoup de nos services.

### **4. Résultats du questionnaire du groupe *ad hoc* de la CME sur l'évaluation des départements médico-universitaires (DMU) (P<sup>r</sup> Bahram BODAGHI) ([diaporama](#))**

Un tiers des 8 400 médecins et sages-femmes interrogés (70 % des responsables de structures) ont répondu au questionnaire envoyé par le [groupe \*ad hoc\*](#) (voir [CME du 11 janvier 2022](#)) présidé par le P<sup>r</sup> Bahram BODAGHI. Une très forte majorité des répondants estiment que les DMU ni n'améliorent le parcours de soins des patients, ni ne favorisent l'émergence de projets médicaux communs, ni n'ont facilité la recherche clinique. Il en résulte logiquement que les deux tiers des répondants souhaitent une évolution des DMU vers des fédérations de services cohérentes sur le plan médical. En outre, 86 % des répondants souhaitent que les chefs de service soient consultés pour la désignation des responsables de fédération. Sur cette base, le groupe *ad hoc* préparera des recommandations qui seront soumises à la CME du 7 juin.

### **5. Avis sur le projet de protocole de coopération « Première consultation d'évaluation et d'orientation par un diététicien ou une diététicienne pour les enfants et adolescents atteints d'obésité, en lieu et place du médecin du centre spécialisé de l'obésité » (P<sup>r</sup> Agnès HARTEMANN) ([diaporama](#), [protocole](#))**

Sur le rapport du P<sup>r</sup> Agnès HARTEMANN, après consultation des collégiales et experts concernés, et examen par le comité de pilotage ([représentants de la CME](#)), la CME a approuvé à l'unanimité des voix exprimées et une abstention ce protocole promu par l'équipe du P<sup>r</sup> Jean-Claude CAREL, chef du service d'endocrinologie et de diabétologie pédiatriques de l'hôpital Robert-Debré.

La prochaine réunion de la CME aura lieu le 7 juin 2022, précédée du bureau le 17 mai.

P<sup>r</sup> Rémi SALOMON, le 24 mai 2022